

# Formation sur le retrait préventif

Par Amélie Gauthier, conseillère  
en relations du travail

MAÎTRES  
DE  
NOTRE  
PROFESSION.



# Réaffectation ou retrait d'une enseignante

## Principales raisons pour réaffecter ou retirer une enseignante enceinte

Risques biologiques	Risques physiques
<p><b>Laboratoire de sciences</b></p> <p>→ Produits dangereux <u>dès le début de la grossesse</u></p>	<p><b>Adaptation scolaire</b></p> <p>→ Risque de coups à l'abdomen <u>après 12 semaines</u></p>
<p><b>Primaire et préscolaire</b></p> <p>→ 5<sup>e</sup> maladie, rubéole, varicelle <u>dès le début de la grossesse (jusqu'à 21 semaines pour la 5e maladie)</u></p> <p>→ Coqueluche <u>après 30 semaines s'il y a un cas dans l'école</u></p> <p>→ Rougeole et oreillons <u>s'il y a un cas dans l'école</u></p>	<p><b>Éducation physique, danse et sorties scolaires sportives</b></p> <p>→ Risque de chutes et coups à l'abdomen <u>après 12 semaines</u></p> <p>→ Impossibilité de soulever des charges &gt; 15 kg <u>dès le début de la grossesse</u></p>

# Affectation

- L'obligation de l'employeur est le retrait **du risque**;
- Le poste peut être adapté ou la personne peut être déplacée;
- Tant que le risque est retiré par l'affectation, il y a peu de recours sur l'affectation choisie;
- Dès qu'il y a une prestation de travail, la rémunération doit être maintenue à la valeur du contrat.

# Retrait préventif

**Si le risque ne peut être retiré par l'adaptation du poste ou l'affectation, le retrait préventif de la personne enceinte débute.**

- Le CSS paie 100 % du salaire habituel au cours des 5 premiers jours ouvrables débutant à la cessation de travail, pour les jours où du travail était prévu;
- Le CSS verse 90 % du salaire net habituel pendant les deux semaines suivantes, pour les jours où du travail était prévu;

# Retrait préventif

...suite

- La CNESTT verse ensuite 90 % du salaire net retenu\* jusqu'à la fin du retrait préventif et au plus tard jusqu'à 4 semaines avant la date prévue d'accouchement;
- La CNESTT ne verse pas d'indemnités aux enseignantes pendant la période estivale. L'ajustement 10 mois n'est toutefois pas influencé par une absence pour retrait préventif.

# En attendant le suivi médical

S'il y a des **risques immédiats** pour la personne enceinte :

- Remplir la section personnelle du [Certificat médical visant l'affectation ou le retrait préventif](#) et l'envoyer aux ressources humaines du CSS;
- Aviser la direction pour l'absence et planifier la suppléance selon les pratiques locales (scolago).

# En attendant le suivi médical

...suite

Il sera attendu que le suivi médical et la vérification du statut immunitaire soient faits rapidement.

- Le médecin complétera le [Certificat médical](#);
- La CNESST ajustera la rémunération selon la date réelle de l'arrêt de travail.

# Boîte à outils

- [Guide sur le retrait préventif](#)
- [Capsule sur le retrait préventif](#)
- [Certificat médical visant l'affectation ou le retrait préventif](#)

Pour s'informer sur sa situation - Infirmière  
Programme maternité sans danger -  
819-829-9772

Pour signaler une situation dangereuse -  
Inspecteur CNESST - 1 844 838-0808

*Le retrait préventif n'est pas un choix si la grossesse est déclarée au CSS. C'est une obligation de l'employeur s'il n'y a pas d'affectation possible.*

*La personne enceinte n'a jamais à utiliser ses banques de maladie pour un retrait. Appelez-nous! 819-563-5121*